

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 29 Mai 2000 portant création du Diplôme Interuniversitaire MYOLOGIE modifié par les arrêtés du 14 mars 2005 et du 02 juillet 2019,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 14 décembre 2021 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021-2022, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire MYOLOGIE.

Article 2 : Le jury est présidé par le Docteur BASSEZ Guillaume (MCU-PH) ou son représentant.

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur ATTARIAN Shahram (PU-PH) (MARSEILLE)

Madame BONNE Gisèle (chercheur DR1 INSERM), PhD (docteur d'université) (PARIS)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 juin 2022

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU